



COMPTE RENDU N°57 REUNION DU CABINET DU 2 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 2 juin à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières ;
- **Jean Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques.

Madame Félicité Célestine OMPORO ENOUANY, conseiller à la planification et à la prospective, absente du pays n'a pas pris part à la réunion.

La réunion a porté sur l'ordre du jour ci-après.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 26 avril 2023.
2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 26 avril 2023 ;
3. Préparation de la prochaine mission de suivi des programmes et projets.
4. Point de l'exécution des décisions du cabinet partiellement ou non encore exécutées.
5. Divers : modalités de diffusion du rapport d'évaluation (2022).



1. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 26 avril 2023.

Le RPPR a fait observer que le compte rendu en examen ne devrait pas porter, le numéro 56 comme mentionné initialement. Le numéro 56 devrait se rapporter au compte -rendu de la réunion tenue par visioconférence le 16 mai 2023, non disponible. Le compte rendu en examen à la réunion de ce 2 juin 2023 est le 57^{ème}.

Après cette mise au point, le compte rendu de la réunion du 26 avril 2023 a été adopté avec des amendements de forme et de fond. Il sera archivé suivant la procédure en vigueur.

2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 26 avril 2023.

Le directeur du cabinet a présenté le point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 26 avril 2023 ainsi qu'il suit.

A. Rappel des décisions issues de la réunion du 26 avril 2023

A.1. Poursuivre l'élaboration de la base des données primaires des plans, programmes et projets.

A.2. Produire les listes des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023, par ministère et par Département.

B. Exécution des décisions au 2 juin 2023

B.1. L'élaboration de la base des données primaires des plans, programmes et projets se poursuit suivant les indications données par le RPPR à la dernière réunion du cabinet. Les personnes en charge présenteront une version de cette base des données à la prochaine réunion.

B.2. Les listes des projets à suivre et à évaluer en 2023 ont été produites. Il s'agit d'une liste générale des projets, une par ministère et d'une autre par Département.



3. Préparation de la prochaine mission de suivi des programmes et projets.

Le RPPR a introduit l'examen de ce point en indiquant que la préparation de la prochaine mission de suivi des programmes et projets devrait porter sur :

- l'adoption de la liste des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023 ;
- l'envoi des lettres d'information aux autorités administratives et des collectivités locales ainsi qu'aux partenaires au développement ;
- l'envoi d'une lettre au Secrétaire général de la Présidence de la République pour solliciter le financement de la prochaine mission de suivi et lui transmettre le rapport d'évaluation 2022 ;
- la description du travail à faire dans le cadre de l'accomplissement de la prochaine mission de suivi ;
- la composition des équipes de mission et la désignation des chefs d'équipe ;
- le calendrier de la mission à effectuer sur le terrain.

a) Le RPPR a indiqué que le suivi et l'évaluation en 2022 avait porté sur 10% des 1106 programmes et projets inscrits dans la loi de finances de cette année. Il conviendrait, en 2023, de se faire l'exigence de retenir un échantillon de projets plus large que l'année dernière. Le critère de sélection des projets à suivre et à évaluer en fonction de l'importance de leur impact sur l'économie et le bien-être des populations devra se conjuguer avec la nécessité de refléter la réalité de la prévision budgétaire. Dans cette hypothèse, il serait bon de se fixer l'ambition de suivre et d'évaluer au moins 20% des programmes et projets inscrits dans la loi de finances.

Il conviendrait également de retenir, pour chaque catégorie de projets à sélectionner un nombre critique pour tenir compte des options exprimées dans la loi des finances.



Le directeur du cabinet veillera à ce que la liste générale des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023 soit décomposée en vue d'une répartition des projets par catégorie.

b) Le RPPR a noté que la lettre au Premier ministre avait déjà été signée. Celles des ministres devront également être apprêtées en vue de leur expédition le lundi prochain, avec en pièce jointe la liste des programmes et projets de chaque ministère concerné.

c) S'agissant du courrier à adresser au Secrétaire général de la Présidence de la République, le RPPR a indiqué qu'il s'agira de lui transmettre :

-le rapport d'évaluation (2022) - l'état des besoins de la prochaine mission de suivi ; - la liste des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023 ;

Le RPPR a indiqué que le courrier au Secrétaire général de la Présidence de la République ne devra lui être déposé qu'après la remise du rapport d'évaluation (2022) au Président de la République. Le directeur du cabinet se chargera de lui remettre en main propre, le courrier et ses annexes.

d) Le RPPR a également indiqué que, dès lors que les ministres et les partenaires au développement ont reçu les lettres leur communiquant la liste des programmes et projets à suivre et à évaluer, ses équipes devront s'engager dans la collecte des informations d'ordre administratif auprès des points focaux.

La collecte des informations d'ordre administratifs sur les programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023 devra débuter dès la semaine prochaine, après l'expédition des courriers aux ministres.

Ainsi, le déplacement pour le suivi in situ s'effectuera uniquement pour les programmes et projets dont les points focaux auront annoncé que la mise en œuvre est en cours.

e) Les échanges qui ont porté sur la composition des équipes et le choix des chefs desdites équipes ont amené à conclure qu'il conviendrait de reconduire les équipes ayant mené l'évaluation de janvier 2023 dans les zones de travail dont elles ont déjà la maîtrise.

f) Le RPPR a instruit de commencer la collecte des informations d'ordre administratif la semaine prochaine. La mission de suivi, sur le terrain, des programmes et projets dont les ministères auront déclaré l'entrée en exécution, devra commencer dix (10) jours plus tard, suivant la disponibilité du financement.

4. Point des décisions des réunions antérieures partiellement ou non encore exécutées.

A la demande du RPPR, le conseiller aux politiques et programmes sociaux a présenté le point des décisions issues des réunions antérieures partiellement ou non encore exécutées.

A. Rappel des décisions

A.1. Acquérir le logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

A.2. Créer le site web du RPPR.

A.3. Créer la base des données primaires des plans, programmes et projets.

B. Exécution des décisions

B.1. Le contrat d'acquisition du logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets est toujours en attente de l'approbation du ministre de l'économie et des finances.

B.2. La société adjudicataire du marché de création du site web du RPPR a déjà signé son contrat. Il attend le paiement d'une avance de démarrage.

B.3. L'assistant principal et le chargé d'études KAYA-KAYA poursuivent le travail de fusion des deux schémas qu'ils avaient présentés à la dernière réunion.

Ils présenteront leur nouvelle proposition à la prochaine réunion du cabinet.



Divers

Le RPPR a requis l'avis de chacun sur les destinataires du rapport d'évaluation 2023.

Après débat, il a été retenu que :

- le Président de la République, destinataire privilégié du rapport, le recevra en priorité ;
- le Premier ministre en recevra une copie dans le même temps ;
- le ministre d'Etat, directeur du cabinet du Président de la République, le Secrétaire général de la Présidence de la République et le ministre des finances en recevront une copie quelques temps après la réception du rapport par le Président de la République.
- bien plus tard, les autres membres du gouvernement en recevront également une copie ;
- le rapport ne sera pas adressé aux partenaires au développement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le RPPR a levé la séance à 14 heures 15 minutes.

Amendé et adopté le 8 juin 2023

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT

